

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 03921

Numéro SIREN : 841 432 669

Nom ou dénomination : A2MP DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2021 sous le numéro de dépôt 12094



N° 11084*21

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	30072018	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
A2MP DEVELOPPEMENT	
SIRET	Mét :
8 4 1 4 3 2 6 6 9 0 0 0 1 5	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
223 RUE DU TONDU 33000 BORDEAUX	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Promotion immobilière
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	8 200	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19%			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 tertdecies ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐			
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre ☐	

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
---	------------------

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre ☐	Nom / Adresse N°
--	------------------

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°
--	------------------

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL COMPTA EVOLUTION

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
CABINET T2C RESIDENCE BAGATELLE A2 5 RUE EUBIEYTA 33400 TALENCE Tél : 0556840200		Tél :	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné		Date : 27052020 Lieu : BORDEAUX	
		Qualité et nom du signataire : Président-Pierre ARNAL	
		Signature :	

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

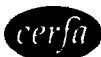
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

CONTROLE DE CONCORDANCE		
DESIGNATION	MONTANT	ECART
Total écart		0.00



Désignation de l'entreprise AZMP DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																																		
Adresse de l'entreprise 223 RUE DU TONDU 33000 BORDEAUX																																																																																																																																																																																																												
SIRET 8 4 1 4 3 2 6 6 9 0 0 0 1 5																																																																																																																																																																																																												
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 8										Durée de l'exercice précédent* 																																																																																																																																																																																																		
Exercice N clos le 31/12/2019																																																																																																																																																																																																												
ACTIF																																																																																																																																																																																																												
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2"></th><th>Brut 1</th><th>Amortissements-Provisions 2</th><th>Net 3</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISE</td><td>Immobilisations incorporelles</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td> Fonds commercial*</td><td>010</td><td>012</td><td></td></tr><tr><td> Autres*</td><td>014</td><td>016</td><td></td></tr><tr><td>Immobilisations corporelles*</td><td>028</td><td>030</td><td></td></tr><tr><td>Immobilisations financières* (1)</td><td>040</td><td>042</td><td>22</td></tr><tr><td colspan="2">Total I (5)</td><td>044</td><td>048</td><td>22</td></tr><tr><td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td><td>STOCKS</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td> Matières premières, approvisionnements, en cours de production*</td><td>050</td><td>052</td><td></td></tr><tr><td> Marchandises*</td><td>060</td><td>062</td><td></td></tr><tr><td>Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td>066</td><td></td></tr><tr><td>Créances (2)</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td> Clients et comptes rattachés*</td><td>068</td><td>070</td><td>17 124</td></tr><tr><td> Autres* (3)</td><td>072</td><td>074</td><td></td></tr><tr><td>Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td>082</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilités</td><td>084</td><td>086</td><td>26 758</td></tr><tr><td>Charges constatées d'avance*</td><td>092</td><td>094</td><td>240</td></tr><tr><td colspan="2">Total II</td><td>096</td><td>098</td><td>44 122</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II)</td><td>110</td><td>112</td><td>44 144</td></tr><tr><td colspan="12">PASSIF</td></tr><tr><td colspan="12">Exercice N 1 NET</td></tr><tr><td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td><td>Capital social ou individuel*</td><td>120</td><td></td><td>1 000</td></tr><tr><td>Écarts de réévaluation</td><td>124</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Réserve légale</td><td>126</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Réserves réglementées*</td><td>130</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)</td><td>131</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Report à nouveau</td><td>134</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td>136</td><td></td><td>6 970</td></tr><tr><td>Provisions réglementées</td><td>140</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total I</td><td>142</td><td></td><td>7 970</td></tr><tr><td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td><td>154</td><td></td><td></td></tr><tr><td rowspan="6">DETTES (4)</td><td>Emprunts et dettes assimilées</td><td>156</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td>164</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Fournisseurs et comptes rattachés*</td><td>166</td><td></td><td>18</td></tr><tr><td>Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)</td><td>169</td><td>30 502</td><td>36 157</td></tr><tr><td>Produits constatés d'avance</td><td>174</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total III</td><td>176</td><td></td><td>36 175</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II + III)</td><td>180</td><td></td><td>44 144</td></tr><tr><td rowspan="3">RENOUVOIS</td><td>(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an</td><td>193</td><td>(4) Dont dettes à plus d'un an</td><td>195</td></tr><tr><td>(2) Dont créances à plus d'un an</td><td>197</td><td>(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*</td><td>182</td></tr><tr><td>(3) Dont compte courant d'associés débiteurs</td><td>199</td><td>Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*</td><td>184</td></tr></tbody></table>														Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				Fonds commercial*	010	012		Autres*	014	016		Immobilisations corporelles*	028	030		Immobilisations financières* (1)	040	042	22	Total I (5)		044	048	22	ACTIF CIRCULANT	STOCKS				Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		Marchandises*	060	062		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		Créances (2)				Clients et comptes rattachés*	068	070	17 124	Autres* (3)	072	074		Valeurs mobilières de placement	080	082		Disponibilités	084	086	26 758	Charges constatées d'avance*	092	094	240	Total II		096	098	44 122	Total général (I + II)		110	112	44 144	PASSIF												Exercice N 1 NET												CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000	Écarts de réévaluation	124			Réserve légale	126			Réserves réglementées*	130			Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131			Report à nouveau	134			Résultat de l'exercice	136		6 970	Provisions réglementées	140			Total I		142		7 970	Provisions pour risques et charges		154			DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			Fournisseurs et comptes rattachés*	166		18	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	30 502	36 157	Produits constatés d'avance	174			Total III		176		36 175	Total général (I + II + III)		180		44 144	RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																																																																																																																																								
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles																																																																																																																																																																																																											
	Fonds commercial*	010	012																																																																																																																																																																																																									
	Autres*	014	016																																																																																																																																																																																																									
	Immobilisations corporelles*	028	030																																																																																																																																																																																																									
	Immobilisations financières* (1)	040	042	22																																																																																																																																																																																																								
Total I (5)		044	048	22																																																																																																																																																																																																								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS																																																																																																																																																																																																											
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052																																																																																																																																																																																																									
	Marchandises*	060	062																																																																																																																																																																																																									
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066																																																																																																																																																																																																									
	Créances (2)																																																																																																																																																																																																											
	Clients et comptes rattachés*	068	070	17 124																																																																																																																																																																																																								
	Autres* (3)	072	074																																																																																																																																																																																																									
	Valeurs mobilières de placement	080	082																																																																																																																																																																																																									
	Disponibilités	084	086	26 758																																																																																																																																																																																																								
	Charges constatées d'avance*	092	094	240																																																																																																																																																																																																								
Total II		096	098	44 122																																																																																																																																																																																																								
Total général (I + II)		110	112	44 144																																																																																																																																																																																																								
PASSIF																																																																																																																																																																																																												
Exercice N 1 NET																																																																																																																																																																																																												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000																																																																																																																																																																																																								
	Écarts de réévaluation	124																																																																																																																																																																																																										
	Réserve légale	126																																																																																																																																																																																																										
	Réserves réglementées*	130																																																																																																																																																																																																										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131																																																																																																																																																																																																										
	Report à nouveau	134																																																																																																																																																																																																										
	Résultat de l'exercice	136		6 970																																																																																																																																																																																																								
	Provisions réglementées	140																																																																																																																																																																																																										
	Total I		142		7 970																																																																																																																																																																																																							
	Provisions pour risques et charges		154																																																																																																																																																																																																									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156																																																																																																																																																																																																										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																																																																																																																																																																																																										
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		18																																																																																																																																																																																																								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	30 502	36 157																																																																																																																																																																																																								
	Produits constatés d'avance	174																																																																																																																																																																																																										
	Total III		176		36 175																																																																																																																																																																																																							
Total général (I + II + III)		180		44 144																																																																																																																																																																																																								
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																																																																																																																																								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182																																																																																																																																																																																																								
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																																																																																																																																																																																																								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A2MP DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *		
		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		
		018		3 1 2 0 1 9		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services*		217	218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				240	
Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	31 653	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	55	
Rémunérations du personnel*				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements*				254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	31 708	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	8 200
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	1 230	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	6 970
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 970	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 230	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opérateurs d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	BUD (44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346	350
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643	
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645	
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647	
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648	
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite			641	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	8 200
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352	8 200	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*				356		
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	8 200	
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370	8 200	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: A2MP DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *							
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482	22	484		486	22		
TOTAL		490		492	22	494		496	22		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxable à 19% (1)					579	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

N° 2033-C-SD Éditions Informatiques Comptables Janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AZMP DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées*		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et en cours		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état de même modèle)						
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
					1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
					2						
					3						
					4						
					5						
					6						
					7						
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780						
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI						995
Déficits imputés				983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)						996
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860							
Total des déficits restant à reporter				870							
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325					381
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326					380
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	6 628
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	2 281
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le :		et clos le :	
		Données en nombre de mois	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »			

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2020

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 8 4 1 4 3 2 6 6 9

Dénomination de l'entreprise A2MP DEVELOPEMENT

Adresse (voie) 223 RUE DU TONDU

Code postal 33000

Ville BORDEAUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ARNAL Prénom(s) PIERRE

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1000,00

Naissance : Date 18021960 N° Département 12 Commune RODEZ Pays FRANCE

Adresse : N° 223 Voie RUE DU TONDU

Code Postal 33000 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☒

N° de dépôt

Exercice clos le

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 9 |

SIREN

8 | 4 | 1 | 4 | 3 | 2 | 6 | 6 | 9 |

Dénomination de l'entreprise

AZMP DEVELOPPEMENT

Adresse (voie)

223 RUE DU TONDU

Code postal

33000

Ville

BORDEAUX

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Janvier 2020
Éditions Informatiques Comptables
N° 2033-G-SD

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

TAUX REDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DETERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT
(article 219-I-b du CGI ; article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	84143266900015	4110A
A2MP DEVELOPPEMENT 223 RUE DU TONDU 33000 BORDEAUX	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RESULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	8200
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, lignes XL et XM ou tableau 2033 B, lignes 360 et 368)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice	54109
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	8200
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	8200
l	III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV. PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX de 19% (Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065)	

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
REPARTITION DU CAPITAL

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	84143266900015	4110A
A2MP DEVELOPPEMENT 223 RUE DU TONDU 33000 BORDEAUX	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

En application de l'art. 219 Ib du CGI nous avons soumis une part de notre bénéfice au taux réduit de 15%.
L'annexe demandée à l'art. 46 quater OZZ bis A de l'annexe III est à néant : notre capital n'est détenu que par des personnes physiques.

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
REPARTITION DU CAPITAL

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	84143266900015	4110A
A2MP DEVELOPPEMENT 223 RUE DU TONDU 33000 BORDEAUX	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

En application de l'art. 219 Ib du CGI nous avons soumis une part de notre bénéfice au taux réduit de 15%.
L'annexe demandée à l'art. 46 quater OZZ bis A de l'annexe III est à néant : notre capital n'est détenu que par des personnes physiques.

SASU A2MP DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée

au capital de 1.000 Euros

Siège social : 223 Rue du Tondu

33000 BORDEAUX

RCS BORDEAUX 841 432 669

DECISION ASSOCIE UNIQUE DU 14 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 14 juin, à 10h30, l'associé unique a décidé selon l'ordre du jour suivant :

- approbation des résultats de l'exercice au 31 décembre 2019
- décision d'affectation des résultats

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes annuels établis le 27 mai 2020 par la société d'expertise comptable T2C, 5, rue Zubieta 33400 Talence.

DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 6.970 €, l'associé unique décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Dotation de la réserve légale : 100 € (10% doté du capital)
- Le solde en réserve

L'ordre du jour étant épuisé, l'Associé Unique rédige le présent procès-verbal et le signe.

A2MP DEVELOPPEMENT
223 rue du Tondu
33000 BORDEAUX
R.C.S. Bordeaux 841 432 669